Bureau Veritas Exploitation SAS
BAIE MAHAULT
Parc d'Activités de la Jaille
Bâtiment 4
97122 BAIE-MAHAULT France
Téléphone : 05 90 21 27 88
Mail : hugues.dufait@bureauveritas.com

A l'attention de M. DE CARVALHO FREDERIC
SECRETARIAT CHARGE BUDGET ET DES COMPTES
139 RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017

Date(s) du repérage : le 13/07/2021

Nom du site : DID DUGAZON

Immeuble bâti objet du repérage :
APT. N°7 - BAT.2
CHEMIN DE PENEL
DUGAZON
97139 LES ABYMES



Numéro d'affaire : 10589982
Référence du rapport : 341230152.2.R
Rédigé le : 31/08/2021
Par l'opérateur de repérage : Hugues DUFAIT
Date de la commande : 01/07/2021

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BV Certification Bureau Veritas Certification - 60, avenue du Général de Gaulle - 92046 Paris-La Défense Certificat n° 961581

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	16/06/2020	23/09/2027
Amiante avec mention	01/07/2020	23/09/2027

Ce rapport contient **25** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION....3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre....3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage....3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage....3

2. CONCLUSIONS....4
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante....4
2.2. Obligation d'information....5

3. INFORMATIONS GENERALES....6
3.1. Immeuble bâti objet de la mission....6
3.2. Intervenants....6
3.3. Opérateur(s) de repérage....6
3.4. Laboratoire(s)....6

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE....7
4.1. Textes réglementaires....7
4.2. Méthodologie de la mission....7
4.3. Limites de la mission....7

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE....9
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite....9
5.2. Conditions de visite....9

1. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE....10
1.1. Résultats détaillés....10
1.2. Tableau estimatif des quantités d'amiante....12

2. ANNEXES....12
2.1. Parties d'immeuble bâti visitées....12
2.2. Descriptif des parties d'immeuble visitées....12
2.3. Croquis de repérage....14
2.4. Photos....16
2.5. Attestation d'assurance....19
2.6. Certificat de compétence....21
2.7. Rapports d'essais de laboratoire....22

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
- Réfections des peintures des murs et plafonds - Remplacement des carrelages et faïences

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages ou composants de la construction et parties d'ouvrages ou de composant de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.
Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages ou composants et parties d'ouvrages ou de composants de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Plafonds	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage
Revêtements de sol	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- parties du bâtiment :

 Totalité de l'appartement n°7

Copyright BUREAU VERITAS

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits listés en annexe A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus				
N°MPCA	**Localisation**	**Ouvrage**	**Matériau ou produit**	**Description**
1	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / ENTRÉE/DÉGAGEMENT	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
2	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / ENTRÉE/DÉGAGEMENT	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
1	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CUISINE	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
2	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CUISINE	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
1	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALON/SALLE A MANGER	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
2	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALON/SALLE A MANGER	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
2	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 1	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
1	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 1	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
2	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 2	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
1	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 2	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
1	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 3	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
2	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 3	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
2	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 4	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
1	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 4	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
1	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / WC 1	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
2	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / WC 1	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
1	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / WC 2	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
2	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / WC 2	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
1	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
2	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
1	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e), Celiier
1	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / LOGGIA	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)
2	BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / LOGGIA	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)

2.2. Obligation d'information

Dans tous les cas, et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: APT. N°7 - BAT.2
CHEMIN DE PENEL
DUGAZON
97139 LES ABYMES

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
APT. N°7 - BAT.2	non communiqué	Habitation non IGH	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Entretiens usuels réguliers

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	SECRETARIAT CHARGE BUDGET ET DES COMPTES M. FREDERIC DE CARVALHO	139 RUE DE BERCY 75572 PARIS CEDEX 12	05 90 60 61 40 04 83 08 19 19 frederic.de-carvalho@intradef.gouv.fr
Propriétaire	SECRETARIAT CHARGE BUDGET ET DES COMPTES M. FREDERIC DE CARVALHO	139 RUE DE BERCY 75572 PARIS CEDEX 12	05 90 60 61 40 04 83 08 19 19 frederic.de-carvalho@intradef.gouv.fr
Accompagnateur	Détachement du Service Infrastructure de Guadeloupe Secrétariat général pour l'administration Ministère des armées Mr Frédéric DE CARVALHO	97122 BAIE MAHAULT	/

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
Bureau Veritas Exploitation 790 184 675 00573	Hugues DUFAIT	BV Certification	961581	16/06/2020	23/09/2027

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins LEM	1-1751	20, rue du KochersbergCS 50047 67701 SAVERNE CEDEX 1France	+33 3 88 02 14 35

Copyright BUREAU VERITAS

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : articles : L4412-2, R4412-97

Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant avant certaines opérations

Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.
Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,
- de sondages,
- de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.
En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.
En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.
Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.
La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.
En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.
En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer

un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 13/07/2021

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Titre	Référence	Type Document
Plan de masse	/	Plan

5.2. Conditions de visite

Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication des anciens rapports de repérage
Absence de communication par écrit des zones dans lesquelles sont réalisés les travaux et la nature de ceux-ci

1. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

1.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)
Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px
S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / ENTRÉE/DÉGAGEMENT	Revêtement de sol	Colle de carrelage	ciment, blanc(he)	P001	Résultat d'analyse	S.P1 / Sondage	NON
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / ENTRÉE/DÉGAGEMENT	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P002	Résultat d'analyse	S.P2 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / ENTRÉE/DÉGAGEMENT	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P003	Résultat d'analyse	S.P3 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CUISINE	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P002	Résultat d'analyse	S.P2 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CUISINE	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P003	Résultat d'analyse	S.P3 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALON/SALLE A MANGER	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	P002	Résultat d'analyse	S.P2 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALON/SALLE A MANGER	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	P003	Résultat d'analyse	S.P3 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 1	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P003	Résultat d'analyse	S.P3 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 1	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P008	Résultat d'analyse	S.P8 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 2	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P003	Résultat d'analyse	S.P3 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 2	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P008	Résultat d'analyse	S.P8 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 /	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	P008	Résultat d'analyse	S.P8 / Sondage	**OUI**

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
CHAMBRE 3							
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 3	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P003	Résultat d'analyse	S.P3 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 4	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P003	Résultat d'analyse	S.P3 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 4	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P008	Résultat d'analyse	S.P8 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / WC 1	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P005	Résultat d'analyse	S.P5 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / WC 1	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P006	Résultat d'analyse	S.P6 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / WC 2	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P005	Résultat d'analyse	S.P5 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / WC 2	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P006	Résultat d'analyse	S.P6 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER	Revêtement de sol	Colle de carrelage	mortier, gris(e), noir(e)	P004	Résultat d'analyse	S.P4 / Sondage	NON
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	P005	Résultat d'analyse	S.P5 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	P006	Résultat d'analyse	S.P6 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e), Celiier	P007	Résultat d'analyse	S.P7 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / LOGGIA	Mur	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P002	Résultat d'analyse	S.P2 / Sondage	**OUI**
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / LOGGIA	Plafond	Enduit	ciment, lissé, peint, blanc(he), gris(e)	idem P003	Résultat d'analyse	S.P3 / Sondage	**OUI**

1.2. Tableau estimatif des quantités d'amiante

N° MPCA	Ouvrage	Produit/matériau	Quantité estimée
1	Mur	Enduit	Volume : 299,6 m3
2	Plafond	Enduit	Surface : 107 m2

2. ANNEXES

2.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	*Commentaires*
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / ENTRÉE/DÉGAGEMENT	Visité
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CUISINE	Visité
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALON/SALLE A MANGER	Visité
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 1	Visité
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 2	Visité
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 3	Visité
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 4	Visité
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / WC 1	Visité
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / WC 2	Visité
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER	Visité
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / LOGGIA	Visité

2.2. Descriptif des parties d'immeuble visitées

Localisation	Plancher	Mur	Plafond	Conduit
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / ENTRÉE/DÉGAGEMENT	Carrelage	Ciment	Ciment	
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CUISINE	Carrelage	Ciment	Ciment	PVC
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALON/SALLE A MANGER	Carrelage	Ciment	Ciment	
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 1	Carrelage	Ciment	Ciment	
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 2	Carrelage	Ciment	Ciment	
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 3	Carrelage	Ciment	Ciment	
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 4	Carrelage	Ciment	Ciment	
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / WC 1	Carrelage	Ciment	Ciment	PVC
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / WC 2	Carrelage	Ciment	Ciment	PVC
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER	Carrelage	Ciment	Ciment	PVC
BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / LOGGIA	Carrelage	Ciment	Ciment	

2.3. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE		Situation du bien objet du repérage
Adresse	BATIMENT 02 – APPARTEMENT 07 CHEMIN DE PENNEL DUGAZON 97139 LES ABYMES		Px Prélèvement n°X contenant de l'amiante	Matériaux et produits contenant de l'amiante :	
BAT.2 Apt.07	Date visite	13/07/2021	Px Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante	Enduits de murs + Colles de faïences + Colles de plinthes amiantés	
	Auteur	H.DUFAIT	S Sondage		
	N° dossier	9568120/1	NV Non visité		
Plan	Planche	1/1			
	Indice	0			

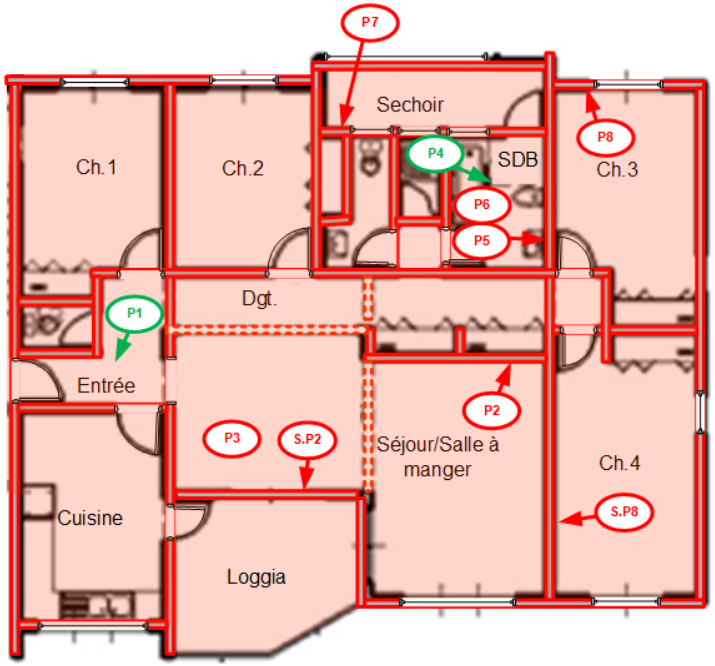


Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : APT. N°7 - BAT.2	Adresse : CHEMIN DE PENEL DUGAZON 97139 LES ABYMES	Localisation : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7
Réalisé par : Hugues DUFAIT	N° de planche : 1 / 1	

Copyright BUREAU VERITAS

2.4. Photos



Prélèvement - P001 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / ENTRÉE/DÉGAGEMENT - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P001 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / ENTRÉE/DÉGAGEMENT - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P002 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALON/SALLE A MANGER - Enduit - BE- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P002 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALON/SALLE A MANGER - Enduit - BE- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P003 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALON/SALLE A MANGER - Enduit - BE- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P003 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALON/SALLE A MANGER - Enduit - BE- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P004 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P004 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER - Colle de carrelage- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P005 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER - Enduit - BE- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P005 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER - Enduit - BE- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P006 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER - Enduit - BE- (Présence d'amiante)



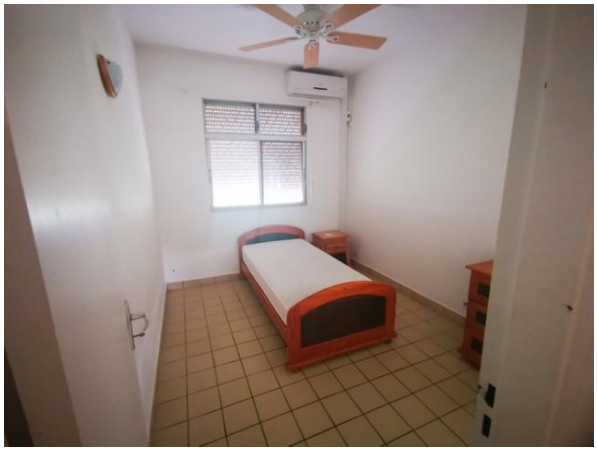
Prélèvement - P006 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER - Enduit - BE- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P007 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER - Enduit - BE- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P007 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / SALLE DE BAIN / CELLIER - Enduit - BE- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P008 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 3 - Enduit - BE- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P008 : BAT.2 / RDC / APPARTEMENT 7 / CHAMBRE 3 - Enduit - BE- (Présence d'amiante)

2.5. Attestation d'assurance

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de RESPONSABILITE CIVILE portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant **incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels** causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) **Diagnostic amiante**
- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- **Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,**
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- **Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,**
- **Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,**
- **Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspen**sion,
- **Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,**
- **Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,**
- **Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les** bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou **équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,**
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière **mission Il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des** démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) **Autres diagnostics**
- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voieries,
- **Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'**électricité / de gaz,
- **Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),**
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf
- Mise à jour du DPE,

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic mérule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic mérule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habilitation ou recevant du public,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb.

3) **Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.**

4) **Conseil en performance énergétique.**

5) **Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil**.

6) **Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.**

7) **Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.**

La présente attestation valable du 01/01/2021 au 31/12/2021 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

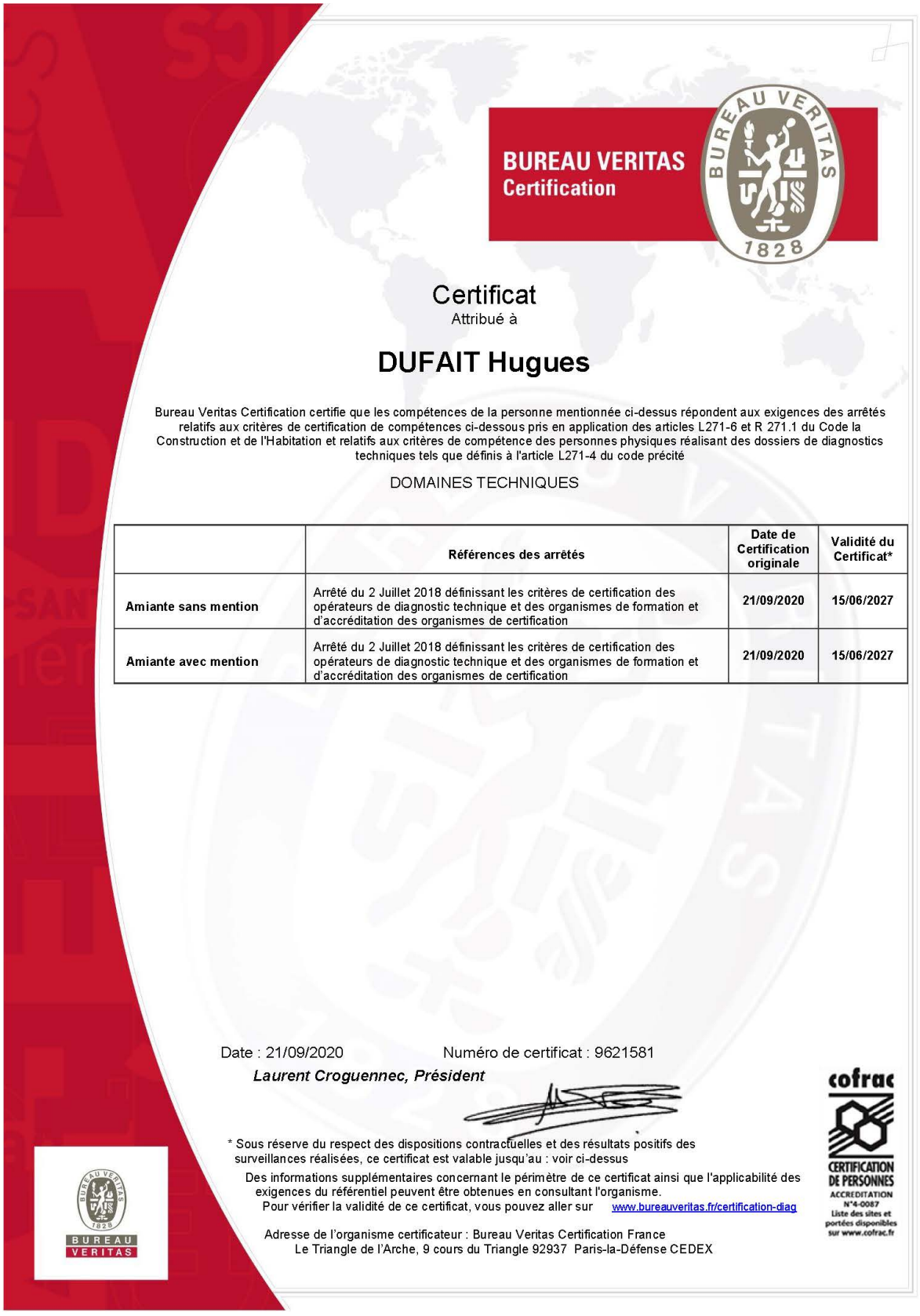
Paris, le 15/12/2020

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la [illegible] 75009 Paris
Tél : 01 40 67 [illegible] Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

2.6. Certificat de compétence



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat
Attribué à

DUFAIT Hugues

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**21/09/2020**	**15/06/2027**
Amiante avec mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	**21/09/2020**	**15/06/2027**

Date : 21/09/2020 Numéro de certificat : 9621581

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS

2.7. Rapports d’essais de laboratoire

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Hugues DUFAIT
Parc d'Activité de la Jaille
Bâtiment 4
97122 BAIE MAHAULT
GUADELOUPE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-LE-061897-01 — Date d'émission de rapport : 09/08/2021 14:56 —
Dossier N° : 21A032347 — Date de réception : 06/08/2021 — Date d'analyse : 06/08/2021
Référence dossier Client:1510797779/341230152/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	BV4BB4914 Réf. prél : P001 BAT.2 / RDC/ APPARTEMENT 7/ ENTRÉE/DÉGAGEMENT/Revêtement de sol Colle de carrelage - (ciment/blanc(he))	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	**MET** * / FTYI	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002 (1)	BV4BB4915 Réf. prél : P002 BAT.2 / RDC/ APPARTEMENT 7/ SALON/SALLE A MANGER/Mur - Enduit - (ciment-lissé-peint/blanc(he)-gris(e))	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (fibreux) (gris) ; matériau dur (granulaire) (gris)	**MOLP** * / EEV5	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
003 (1)	BV4BB4916 Réf. prél : P003 BAT.2 / RDC/ APPARTEMENT 7/ SALON/SALLE A MANGER/Plafond - Enduit - (ciment-lissé-peint/blanc(he)-gris(e))	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (fibreux) (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (fibreux) (gris)	**MOLP** * / EEV5	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
004	BV4BB4917 Réf. prél : P004 BAT.2 / RDC/ APPARTEMENT 7/ SALLE DE BAIN / CELLIER/Revêtement de sol - Colle de carrelage - (mortier/gris(e)-noir(e))	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type joint ciment (gris) (foncé) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) (foncé) ; matériau dur (granulaire) (blanc) (gris)	**MET** * / SLP2	1 / 2 *	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 65 31: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1751
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-LE-061897-01 | Date d'émission de rapport : 09/08/2021 14:56 |
Dossier N° : 21A032347 | Date de réception : 06/08/2021 | Date d'analyse : 06/08/2021
Référence dossier Client:1510797779/341230152/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005 (1)	BV4BB4918 Réf. prél : P005 BAT.2 / RDC/ APPARTEMENT 7/ SALLE DE BAIN / CELLIER/Mur - Enduit (ciment-lissé-peint/blanc(he)-gris(e))	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (fibreux) (gris) ; matériau dur (granulaire) (gris)	**MOLP** * / EEV5	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
006 (2)	BV4BB4919 Réf. prél : P006 BAT.2 / RDC/ APPARTEMENT 7/ SALLE DE BAIN / CELLIER/Plafond - Enduit - (ciment-lissé-peint/blanc(he)-gris(e))	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (fibreux) (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (fibreux) (gris)	**MOLP** * / EEV5	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
007 (3)	BV4BB4920 Réf. prél : P007 BAT.2 / RDC/ APPARTEMENT 7/ SALLE DE BAIN / CELLIER/Mur - Enduit (ciment-lissé-peint/blanc(he)-gris(e)/Celiier)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (fibreux) (gris)	**MOLP** * / EEV5	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
008 (3)	BV4BB4921 Réf. prél : P008 BAT.2 / RDC/ APPARTEMENT 7/ CHAMBRE 3/Mur - Enduit - (ciment-lissé-peint/blanc(he)-gris(e))	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (fibreux) (gris)	**MOLP** * / EEV5	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) échantillon(s)

(1) Les fibres d'amiante ont été détectées dans l'enduit fibreux gris. Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

(2) Les fibres d'amiante ont été détectées dans l'enduit fibreux gris . Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés sépar ément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

(3) Les fibres d'amiante ont été détectées dans l'enduit fibreux gris . Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 65 31: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-LE-061897-01 | Date d'émission de rapport : 09/08/2021 14:56 | Page3/3
Dossier N° : 21A032347 | Date de réception : 06/08/2021 | Date d'analyse : 06/08/2021
Référence dossier Client:1510797779/341230152/1

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.



Camille ELOY
Chef de Service

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 65 31: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS